



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AMPLIFIER LA MOBILISATION ET LES GREVES POUR GAGNER

LE RETRAIT DE LA REFORME UNIVERSELLE PAR POINTS

Les organisations syndicales CGT-FO-FSU-Solidaires, UNEF et la CFE-CGC se sont rencontrées lundi 13 janvier 2020. Au regard de l'analyse portée sur la mobilisation des derniers jours, l'intersyndicale départementale a décidé de continuer d'amplifier la mobilisation tout au long de la semaine prochaine et de multiplier les grèves, actions et manifestations.

A l'issue de la manifestation du 10 janvier, l'intersyndicale départementale a rencontré Madame la Préfète du Puy de Dôme et a rappelé, une nouvelle fois, son exigence du retrait du projet gouvernemental et sa volonté d'ouvrir des négociations, y compris en matière de financement pour améliorer et renforcer les droits dans le système de retraite actuel.

Age de la retraite : recul à 64 ans... en attendant plus !

Tout en prétextant conserver l'âge légal à 62 ans, le 1^{er} ministre confirme la mise en place d'un âge d'équilibre à 64 ans qui constituerait en fait l'âge réel de départ à la retraite en dessous duquel s'appliquera un malus (5% par année manquante) !

La baisse programmée de toutes les pensions

Le 1^{er} ministre veut la disparition du calcul sur les 25 meilleures années dans le privé ou sur les 6 derniers mois dans le public et pour certains régimes spéciaux. Il veut un calcul sur toute la carrière !

En se projetant sur une durée de cotisation annoncée de 43 ans (a minima), cela signifie qu'on ajoute les 18 pires années (ou les 510 pires mois dans le public) : inévitablement les pensions vont subir une baisse drastique (de 10 à 50 % selon les cas) !

Rien de nouveau sur la pénibilité... sinon toujours plus de pénibilité !

Le gouvernement annonce des compensations liées à la pénibilité... En réalité l'octroi de dérogations permettant de partir 2 années plus tôt se situe bien en deçà des dispositions existant déjà dans les différents régimes... Dans tous les cas de figure, la référence sera toujours 64 ans (âge pivot) et donc les départs anticipés ne pourront se faire qu'à 62 ans...

Diviser les générations entre elles !

En précisant que la réforme ne concernera que les salarié-e-s né-e-s à partir de 1975, le gouvernement cherche à diviser les travailleurs(SES)... en donnant l'illusion de préserver les générations actuelles pour sacrifier les générations futures... Cette manœuvre désavoue l'affirmation gouvernementale qui prétend préserver la répartition et la solidarité intergénérationnelle... Le système voulu par le gouvernement, c'est au contraire la rupture de la solidarité intergénérationnelle !

Les salariés qui se mobilisent actuellement veulent que les générations futures bénéficient des mêmes dispositifs que ceux existant actuellement dans les différents régimes !

ÂGE DE LA RETRAITE PIVOT : 64 ANS, ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ, 63 ANS.

POUR LES RICHES, LA RETRAITE-CHAPEAU...

... POUR LES PAUVRES, LA RETRAITE-CAVEAU.



Le projet porté par le gouvernement n'est pas acceptable car il est porteur de régression des droits de chacune et chacun!

La CFDT et l'UNSA se vantent d'obtenir une prétendue victoire sur le recul de l'âge pivot mais c'est un faux débat ! En effet, les réformes successives ont déjà détricoté le système actuel avec, notamment la réforme Touraine. Il faut donc revenir sur les réformes qui se sont succédé depuis 1987. Quand l'âge légal est à 62 ans et que les français partent à 63,4 ans en moyenne, c'est bien parce qu'ils n'ont pas les moyens de partir plus tôt ! Dans le régime de retraite actuel, pour bénéficier d'une retraite à taux plein dès 62 ans, il faut avoir travaillé le nombre de trimestres validés par l'assurance vieillesse

(Par ex : 172 trimestres pour les personnes nées en 1973, soit 43 ans) sinon une décote sur le montant de la pension de retraite est appliquée. **Et demain, ce sera pire !!!!!**

L'intersyndicale CGT-FO-FSU-Solidaires UNEF et CFE-CGC appelle à construire les conditions d'une amplification de la grève interprofessionnelle, dès le 16 janvier, avec une manifestation à 10h00 devant le siège de Michelin (boulevard Jean Baptiste Dumas) à Clermont-Ferrand.

L'intersyndicale départementale CGT-FO-FSU-Solidaires et UNEF appelle à mettre en débat, dès mardi, dans toutes les entreprises, services et lieux d'études en organisant des assemblées générales de salarié·e·s, d'étudiant·e·s et de lycéen·ne·s, les conditions de la réussite du 16 janvier et de ses suites dès le lendemain devant la cour d'appel de Riom.

Les organisations syndicales CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF et CFE-CGC appellent le 15 janvier à une journée de déploiement massif interprofessionnelle dans tout le département et qui s'inscrit dans la continuité d'actions et d'initiatives déclinées sous toutes les formes les 16 et 17 janvier et au-delà....

Elles appellent à réunir partout les assemblées générales pour mettre en débat les modalités permettant de poursuivre la mobilisation dans le cadre de la grève lancée le 5 décembre jusqu'au retrait du projet de loi de réforme des retraites.

SAVOIR NÉGOCIER COMME LA CFDT



CE QUE VEUT FAIRE LE GOUVERNEMENT

- Même si l'âge légal est maintenu à 62 ans, les français-es ne pourront pas partir sans décote avant 64 ans.
- Utilisation de l'âge pivot comme moyen de garantir l'équilibre budgétaire (reculer l'âge de la retraite pour baisser le nombre de retraité-e-s).
- Suppression de la spécificité de la prise en compte de la pénibilité dans le secteur public et les régimes « dits » spéciaux
- - Partir 2 ans maximum avant l'âge de départ à la retraite = 60 ans et sans garantie du montant de la pension.

MANIFESTATION INTERPROFESSIONNELLE LE 16 JANVIER 2020

10H00 SIEGE DE MICHELIN CLERMONT-FERRAND

